

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORBEL

DATES DE :	
CONVOCATION	05/11/2024
AFFICHAGE	05/11/2024

NOMBRES DE MEMBRES		
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART AUX DÉLIBÉRATIONS
11	9	9

Séance du : 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le douze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé BUTTARD, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : BUTTARD Hervé (Maire) – CHARVET Roger, JANET-MAITRE Dominique, PARIS Nelly, PHILIPPE Évelyne, PUTOT Eric, VALETTE Michel

Absents : CHARREL Jérôme (procuration donnée à PHILIPPE Évelyne), MENU Francis (procuration donnée à PUTOT Eric)

Secrétaire de séance : PHILIPPE Évelyne

DÉLIBÉRATIONS :

N°1 : Suppression d'un emploi permanent de rédacteur principal 2ème classe à temps non complet (25h/semaine) suivie de la création d'un emploi de rédacteur principal 2ème classe à temps non complet (32h/semaine)

En août 2023, le conseil municipal avait créé un poste permanent de secrétaire de mairie à temps non complet (25h/semaine) à compter du 1^{er} janvier 2024.

Compte-tenu de la charge de travail effective, le conseil municipal décide de supprimer cet emploi et d'en créer un nouveau, aux caractéristiques identiques, mais avec un temps de travail hebdomadaire de 32h.

Le Comité Social Territorial (CST) du Cdg73 a rendu un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°2 : Recensement de la population – Agent recenseur

En vue de la campagne de recensement à venir début 2025, le conseil municipal décide de créer un poste d'agent recenseur et de fixer la rémunération à 500 € pour l'exercice de cette mission.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°3 : Adhésion à l'unité Conseil en droit des collectivités proposée par le Cdg73 et le Cdg69

Afin que la commune puisse continuer de bénéficier de conseils juridiques dans les domaines de l'urbanisme, des marchés publics, du fonctionnement des organes délibérants, de la gestion du foncier ou de l'état civil, le conseil municipal décide de renouveler son adhésion à l'unité Conseil en droit des collectivités du Cdg73-Cdg69 et d'approuver la nouvelle convention.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°4 : Engagement dans la démarche d'ABC / PNRC

Après présentation détaillée de la démarche initiée par le Parc et de ses impacts organisationnels et financiers pour la commune, le conseil municipal décide de valider son engagement.

Approuvée avec 8 voix POUR (Hervé BUTTARD, Jérôme CHARREL, Dominique JANET-MAITRE, Francis MENU, Nelly PARIS, Évelyne PHILIPPE, Eric PUTOT, Michel VALETTE) et 1 ABSTENTION (Roger CHARVET)

N°5 : Destruction des nids de frelons asiatiques

Compte-tenu de la menace que représente l'installation rapide et massive du frelon asiatique en France, le conseil municipal décide d'approuver la répartition de la prise en charge proposée par la CCCC et de signer la convention correspondante.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°6 : Diagnostic social du territoire

Piloté par la CCCC, ce travail a été mené en 2022 et finalisé en 2023.

Le conseil municipal décide d'approuver le principe de répartition de la charge aux communes proposé par la CCCC.

Approuvée avec 7 voix POUR (Hervé BUTTARD, Jérôme CHARREL, Dominique JANET-MAITRE, Francis MENU, Nelly PARIS, Évelyne PHILIPPE, Eric PUTOT), 1 voix CONTRE (Michel VALETTE) et 1 ABSTENTION (Roger CHARVET)

Le secrétaire de séance
Évelyne PHILIPPE



Le Maire
Hervé BUTTARD



L'Adjoint délégué

